

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

L' an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SÈVRES, dûment convoqué par arrêté du 15 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 30 présents à la séance.

PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, M. Christophe CHABOUD, Mme Muriel COHEN, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Marlène DA SILVA, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Thierno-B NDIAYE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAI, Mme Catherine CANDELIER, Mme Lucile GASBER-AAD, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Olivier HUBERT donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Nadia IDORANE donne procuration à M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Lui JAFF donne procuration à Mme Catherine CANDELIER

ÉTAIENT EXCUSÉES :

Mme Emilie BOZIO-MADE, Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Thierno-B NDIAYE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville
54, Grande Rue
BP 76
92311 Sèvres Cedex
☎ 01 41 14 10 10
☎ 01 75 19 41 20

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

29 SEP. 2023

1/3

✉ mairie@ville-sevres.fr
🌐 www.sevres.fr

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20230928-2023-063-DE
Date de télétransmission : 29/09/2023
Date de réception préfecture : 29/09/2023

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 28 septembre 2023

DÉLIBÉRATION : Acquisition des locaux situés 61 Grande Rue à SÈVRES (Section AC n°573 et 577)

N°2023/063

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale du local commercial "Tabac de la Mairie" situé 61 Grande Rue à Sèvres, en date du 22 décembre 2022,

Vu l'avis de la Commission des Finances, de la Famille, des Affaires Sociales, de la Jeunesse, des Loisirs et de L'Administration du 20 septembre 2023,

Vu l'avis de la Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Habitat, de la Culture, du Développement Durable et Economique du 21 septembre 2023,

Considérant les échanges intervenus entre la Ville et les propriétaires des murs du local commercial "Tabac de la Mairie", pour s'accorder sur la chose et le prix,

Considérant que le prix du local commercial "Tabac de la Mairie" situé 61 Grande Rue à Sèvres, a été fixé à 760 000 €, hors frais de notaire et de séquestre,

Considérant l'intérêt pour la Ville de devenir propriétaire des murs du local commercial "Tabac de la Mairie", afin de constituer une réserve foncière dans le cadre du projet d'aménagement du centre-ville,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1.

Décide l'acquisition

de la propriété immobilière située 61 Grande Rue à Sèvres (Section AC n° 573 et 577) constituée d'un local commercial.

ARTICLE 2.

Le montant de l'acquisition par la Ville s'élève à 760 000 € (hors frais de notaire et frais de séquestre).

ARTICLE 3.

La dépense sera imputée au budget communal selon la nomenclature budgétaire en vigueur.

ARTICLE 4.

Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer l'acte de vente et tout acte y afférent.



POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,

Grégoire de LA RONCIÈRE



Le Secrétaire de séance,

Thierno-B NDIAYE

Accusé de réception en préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :